



REGLEMENT PASSEPORT-VACANCES AUBONNE-GIMEL ETOY

1. Le prix de la cotisation annuelle de membre de l'association est de Chf. 20.—
2. Le montant de l'indemnité annuelle touchée par les membres du Comité est de Chf. 100.-- par membre du Comité.
3. Prix du Passeport Vacances pour les membres de l'association :
1^{er} enfant et les suivants Chf. 35.--/ passeport
4. Prix du Passeport-Vacances pour les non membres : Chf. 50.—
2^{ème} enfant et les suivants Chf. 45.--/passeport